



## CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN - GENÈVE 2009

### LE PROCESSUS D'EXAMEN

La Conférence d'examen contre le racisme qui se tiendra à Genève en Suisse du 20 au 24 avril 2009 aura pour objectif d'évaluer le progrès accompli pour atteindre les objectifs fixés par la 3<sup>ème</sup> Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban, Afrique du Sud, en 2001.

La Conférence mondiale de 2001 a vu affluer près de 18.000 personnes. Environ 10.000 personnes participèrent à la conférence elle-même, avec 2.500 délégués venus de 170 pays (y compris seize Chefs d'Etats, 58 ministres des Affaires étrangères et 44 autres ministres), près de 4.000 représentants d'ONG et plus de 1.300 journalistes. A peu près 7.000 participants de la société civile prirent part au Forum des ONG qui commença en parallèle à la conférence elle-même quelques jours auparavant, comprenant des centaines d'ateliers pratiques et autres événements.

Après un débat de grande envergure, et parfois difficile, la Conférence adopta par consensus la Déclaration et programme d'action de Durban. Ce document fournit un nouveau schéma crucial pour guider les gouvernements, ONG et autres institutions et activistes dans leurs efforts pour combattre le racisme et d'autres formes d'intolérances apparentées.

Ce document est au centre du processus d'examen qui débuta en 2006 et qui comprend une série de réunions préparatoires, y compris les réunions au Brésil (17-19 juin 2008) et au Nigéria (24-26 août 2008) qui apporteront des éléments à la Conférence d'examen de 2009.

### Objectifs

- Examiner les progrès et évaluer la mise en œuvre de la Déclaration et du programme d'action de Durban par toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international, en faisant porter l'évaluation notamment sur les manifestations contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, par un processus sans exclusive, transparent et fondé sur la collaboration, et identifier les mesures et les initiatives concrètes visant à combattre et à éliminer toutes les manifestations de ces phénomènes;
- Évaluer l'efficacité des mécanismes de suivi existants et d'autres mécanismes des Nations Unies utiles pour traiter la question du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, en vue de les renforcer;
- Promouvoir la ratification et l'application universelles de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la prise en compte suffisante des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale;



Participants à une réunion des peuples autochtones au siège des Nations Unies à New York.

© UN Photo / Paulo Figueiras



Genève, 20-24 avril 2009



[www.un.org/durbanreview2009](http://www.un.org/durbanreview2009)

- Répertoire et faire connaître les bonnes pratiques mises en place dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

## **Les participants au processus d'examen**

Le processus est ouvert à tous les Etats Membres des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres entités ayant un statut d'observateur telles que les organisations intergouvernementales, les agences spécialisées des Nations Unies, les organisations non-gouvernementales (ONG) ayant un statut consultatif auprès du Conseil économique et social (ECOSOC), ainsi que les ONG qui furent accréditées à la conférence de 2001 et ses mécanismes de suivis. Les ONG qui ne faisaient partie d'aucune de ces catégories ont la possibilité de postuler pour une accréditation sous certains critères. Pour plus d'information sur la participation des ONG, prière de se rendre sur : <http://www.un.org/french/durbanreview2009/ngo.shtml>

## **Le rôle des Nations Unies**

En 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies décida (A/RES/61/149) d'organiser une Conférence d'examen en 2009 pour évaluer la mise en œuvre de la Déclaration et programme d'action de Durban. Elle requerra que le Conseil des droits de l'homme prépare la Conférence d'examen. Le Conseil des droits de l'homme décida de se constituer Comité préparatoire pour la Conférence dont le travail est ouvert à la participation de tous les Etats Membres et des observateurs.

A la demande du Comité préparatoire, le Secrétaire Général des Nations Unies nomma le Haut Commissaire aux droits de l'homme Secrétaire Général de la Conférence d'examen et son bureau (HCDH) aux fonctions de Secrétariat.

## **A PROPOS DU HCDH**

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), une composante du Secrétariat des Nations Unies, a reçu un mandat unique pour promouvoir et protéger tous les droits de l'homme. Avec son siège à Genève, le Haut-Commissariat est également présent dans quelque 40 pays. Avec à sa tête le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, une fonction établie par l'Assemblée générale en 1993 pour être le fer de lance des efforts des Nations Unies en matière des droits de l'homme, le HCDH entreprend des actions basées sur le mandat unique qui lui a été donné par la communauté internationale de protéger et de défendre la législation internationale des droits de l'homme. Pour plus d'information, veuillez consulter le site: [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org).